

**AVIS DE RECRUTEMENT**

**- Rectificatif -**

**UN RECRUTEMENT SANS CONCOURS  
D'ADJOINTS TECHNIQUES DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

**SPECIALITE : ENTRETIEN ET ACCUEIL**

EST ORGANISE AU TITRE DE LA SESSION 2009

Les adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classes des établissements d'enseignement (nouvelle appellation des ouvriers d'entretien et d'accueil) exercent, dans les établissements publics d'enseignement, principalement collèges et lycées.

CONDITIONS D'ACCES :

Les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique :

- être de nationalité française ou d'un état membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen
- jouir de ses droits civiques
- ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire de mention incompatible avec l'exercice des fonctions
- se trouver en position régulière au regard du Code du service national
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction

Aucune condition d'âge, de diplôme ou d'expérience professionnelle n'est exigée des candidats.

NOMBRE DE POSTES : **23**

**MODALITES D'INSCRIPTIONS (rectificatif)**



*l'inscription s'effectue à partir d'un dossier papier à renseigner et compléter et non plus par Internet comme prévue initialement*

**RETRAIT DES DOSSIERS :**

**du lundi 31 août 2009 au jeudi 01 octobre 2009 avant 16h00.**

- à télécharger sur INTERNET: <http://www.ac-noumea.nc>
- à retirer à l'accueil du Vice-Rectorat (Rue Dézarnaulds)
- à retirer (sur demande téléphonique préalable) à l'accueil des collèges et lycées publics de brousse ou des îles

**DATE DE RETOUR DES DOSSIERS**

**Le dossier sera retourné complet au Vice-Rectorat, au plus tard le vendredi 16 octobre 2009 avant 16h00.**

Le dossier devra être déposé au Vice-Rectorat, (accueil rue Dézarnaulds avant 16h00), ou posté en temps utile pour que l'enveloppe soit oblitérée au plus tard **le 16 octobre 2009**, le cachet de la poste faisant foi. Attention, tout envoi hors délai entraînera l'annulation de la candidature ; A noter qu'un timbre à date de l'établissement ou service d'exercice ne saurait être accepté en lieu et place du cachet de la poste.

**CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :**

Le candidat devra compléter son dossier d'inscription avec les pièces suivantes :

- une lettre de candidature
- un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés
- tout document que le candidat jugera utile.

**DEROULEMENT DU RECRUTEMENT :**

**1ère phase** : Examen des dossiers des candidats par une commission qui procède à la sélection des candidats.

**2ème phase** : Audition par la commission des candidats sélectionnés.

A l'issue des auditions la commission arrête la liste des candidats aptes au recrutement qui pourront être nommés en qualité de stagiaire dans le corps concerné.

Les critères de sélection sont essentiellement professionnels : sera ainsi particulièrement prise en compte l'expérience professionnelle dans la spécialité concernée.

**DATES PREVISIONNELLES DES AUDITIONS :**

**MI – NOVEMBRE 2009**

**AFFECTATION :**

**NOUVELLE-CALEDONIE – rentrée 2010**

**RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS :**

Tous les renseignements concernant le recrutement sont en ligne sur les sites suivants :

<http://www.education.gouv.fr/siac3> (Guide du candidat)

<http://www.ac-noumea.nc> rubrique EXAMENS ET CONCOURS / PERSONNELS IATOSS

*Pour le Vice-Recteur,  
Le chef de la division des examens et concours*

**Julien LE RAY**